

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit :**

Nom du produit : SURCLINE – BIO LIQUIDE

Code du produit :

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Solution de nettoyage prête à l'emploi pour fontaine biologique

Usage professionnel

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : vallier@inustry.com<http://www.inustry.com>**1.3 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification du mélange

Règlement (CE) N° 1272/2008 (EU-GHS)

Classé comme non dangereux

Éléments d'étiquetage

Directive 1999/45/CE

Non assujéti au marquage

Pictogramme Éliminé

Mention Éliminé

Indications de danger Éliminé

Indications complémentaires EUH 210 : fiche de données de sécurité disponible sur demande

Autres dangers Résultat des évaluations PBT et vPvB

PBT Non applicable

vPvB Non applicable

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique, description

Préparation composée des substances indiquées ci-après

Ingrédients dangereux

Composants dangereux			
68439-45-2	Alcools C6-C12 ethoxylés	Eye Dam.1, H318, Acute Tox.4, H302	≤ 2,5%

*Le texte des phrases de risqué citées (phrases R/H), se référer au chapitre 16

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 - Description des premiers secours

Après inhalation

En cas de gêne ou de malaise, amener la personne à l'air libre, au chaud et au calme.

Après contact cutané

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau

Après contact oculaire

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire. Consulter un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical. Rincer la bouche avec de l'eau si la personne est consciente.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air feu ambiant

Indications supplémentaires

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre.

En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 - Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Mesures destinées à prévenir les incendies

Aucune mesure particulière n'est requise.

SURCLINE – BIO LIQUIDE

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : protéger contre le gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations disponibles.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail****1310-73-2 hydroxyde de sodium (<0,1%)**

VME France

VME Suisse

Valeur à long terme : 2 mg/m³Valeur momentanée : 2 e mg/m³Valeur à long terme : 2 e mg/m³

SSc

8.2 Contrôle de l'exposition au poste de travail

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène : se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire : n'est pas nécessaire.

Protection des mains : gants de protection.

Matériau des gants : le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux : lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide bleu clair	-
Odeur	Caractéristique	-
pH (g/l d'eau, 20°C)	9.0 – 9.7	Unité
Point de fusion	0	°C
Point d'ébullition	100	°C
Point d'éclair	Non applicable	°C
Inflammabilité (solide, gazeux)	Non applicable	-
Température d'auto-inflammation	Non applicable	
Température de décomposition	Non déterminé	
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément	
Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif	
Limites d'explosion intérieure	Non déterminé	

SURCLINE – BIO LIQUIDE

Limites d'explosion supérieure	Non déterminé	
Pression de vapeur à 20°C	23	hPa
Densité à 20°C	1,00 – 1,01	g/cm ³
Miscibilité dans l'eau	Entièrement miscible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé	
Viscosité	Non déterminé	

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE**10.1 - Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 – Stabilité chimique :

Décomposition thermique / conditions à éviter : pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 – Possibilité de réactions dangereuses : aucune réaction dangereuse connue.

10.4 – Conditions à éviter : pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 – Matières incompatibles : pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 – Produits de décomposition dangereux : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 – Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification**68439-45-2 Alcools C6-C12 ethoxylés**

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

11.2 – Effets primaires d'irritation :**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagenicité sur les cellules germinales :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 – Toxicité

Toxicité aquatique : pas d'autres informations importantes disponibles

12.2 - Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.4 - Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.5 – Autres indications écologiques : indications générales

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification propre) : peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.6 – Résultat des évaluations PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

12.7 – Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Remettre le produit à une entreprise d'élimination de déchets agréée en observant les prescriptions administratives applicables en la matière.

13.2 – Emballages

Vider complètement le récipient.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Les fûts et containers sont reconditionnables.

Nettoyage par une entreprise de recyclage.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Substance non dangereuse conformément à ADR, RID, IMDG, ADN, ICAO/IATA

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE : aucun

15.2 – Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Les informations et les recommandations fournies ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les utilisations de ce produit doivent correspondre à celles prévues lors de la conception du produit et définies dans la section 1 de la présente fiche.

Texte intégral des phrases de risques et de danger mentionnées en sections 2 et 3 de la présente fiche.

H302 : nocif en cas d'ingestion.

H318 : provoque des lésions oculaires graves.